divers systèmes d'aménagement adoptés dans les principaux pays d'étangs ; nous développerons ensuite avec plus d'étendue celui suivi dans l'Ain pour le comparer aux autres, et indiquer dans chacun d'eux ce qui nous semblera meilleur.

§ Ier. — Assolement des étangs du plateau de la Loire.

D'abord nous nous occuperons des étangs des plateaux étendus qui bordent la Loire ; leur aménagement paraît à peu près le même dans toutes ces contrées. Les détails que donnent MM. de Marivaux, Rozier, Bosc, Froberville, d'Auteroche, n'annoncent pas de système général admis d'une manière absolue. Les étangs, dans presque tous les lieux dont ils ont voulu parler, sont à peu près toujours en eau ; l'assolement par le labour est un souhait qu'ils forment assez généralement : Bosc l'indique comme pratiqué seulement en Allemagne, et le conseille pour les étangs de France. Les étangs des plateaux de la Loire sont donc, pour la plupart, toujours en eau ; on les fait cependant chômer à terme fixe pour les reposer, curer la pêcherie, les biefs, et réparer au besoin la chaussée et la bonde. Leur produit ordinaire, outre le poisson, consiste dans un fourrage de mauvaise qualité qu'on y fauche jusque dans l'eau, et dans le pâturage que les bestiaux y trouvent le reste de l'année.

Dans la Brenne (Indre), pays inondé à la gauche de la Loire, ce repos revient à peu près tous les onze ans ; mais on ne laboure pas le sol cette onzième année. Cette opération ne serait pas profitable, parce que le sol en étang non cultivé se trouve presque toujours infesté de plantes aquatiques, de roseaux, de carex qui s'élèvent souvent par cépées au-dessus du sol, et qui coûtent trop à détruire pour la culture en labour d'une seule année ; et d'ailleurs le labour détruit le gazonnement qui, tel mauvais qu'il soit, donne cependant un pâturage et un fourrage devenus nécessaires aux bestiaux de la ferme.

L'éducation des poissons s'y fait dans trois sortes d'étangs ; dans les plus petits on élève la *feuille ;* dans les médiocres on la fait grossir pour en faire du *nourrain* ou *empoissonnage,* qu'on place dans les grands pour obtenir du poisson de vente, qu'on ne pêche qu'au bout de la seconde année.

L'empoissonnage d'un étang se compose de carpes, de tanches et de brochets. On trouve, comme nous l'avons dit, que les anguilles se perdent, et que la perche nuit beaucoup au delà de ce que vaut son produit.

Cet assolement, qui maintient les étangs toujours en eau, semble appartenir à la plus grande partie des étangs de France ; mais il change pour ceux de l'Est, où il rentre dans les principes de la culture alterne.

§ II. — Assolement des étangs du Forez.

Dans le Forez, où la plaine de Montbrison renferme une quantité proportionnelle d'étangs beaucoup plus grande que la Sologne, ils sont alternativement en eau et en labourage. La culture en poisson dure deux à trois années, et celle à la charrue une, deux ou trois, suivant la nature du terrain. C'est dans les terres compactes que la culture en labour se prolonge le plus longtemps. Souvent la première année d'assec s'emploie tout entière à labourer le sol ; on fait, la seconde, une première récolte qui est suivie d'une autre, la troisième. Dans les terrains légers on ne laisse guère que deux années en assec.

L'expérience semble avoir amené à pêcher tous les ans, au lieu de chaque seconde année ; un produit plus fréquent et annuel convient mieux au cultivateur, et surtout au fermier, qu'un produit qui se fait attendre.

La proportion de brochets qu'on met dans l'étang n'est que moitié de celle ordinaire dans l'Ain. Peut-être cet usage a-t-il pris sa source dans l'habitude de pêcher à un an.

Dans Saône-et-Loire, on assole à peu près de la même manière que dans notre département les étangs des plaines. Ceux des montagnes du Charollais sont plutôt destinés à l'irrigation et à servir de réservoir aux moulins qu'à être pêchés ; cependant le poisson y est d'excellente qualité, et il vaut au moins celui des rivières de la plaine.

Dans le Jura, l'assolement le plus ordinaire est, après le poisson, une année en avoine ou blé-noir pour les terres légères ; dans les terrains argileux de bonne qualité, on laisse jusqu'à trois ans en eau, pour avoir ensuite deux récoltes successives et sans engrais, la première de maïs, et la seconde de froment. On a généralement remarqué que le poisson profite mieux après une année de céréales qu'après une récolte sarclée.

§ III. — Assolement des étangs de l'Ain.

En principe général, les étangs y doivent être deux années en eau et une année en assec ; la plupart sont labourés chaque troisième année ; cependant, dans les positions où l'on a de la peine à se défendre des eaux, ils restent en prés et se fauchent l'année d'assec. Le poisson y est moins productif, et, si l'assec ne dure qu'un an, le fourrage y est de mauvaise qualité. Mais, à la seconde année, le produit s'améliore ; aussi ces étangs, lorsqu'ils appartiennent à un seul propriétaire, ou qu'il peut y avoir accord entre eux, restent souvent deux années en assec.

Depuis quelques années, beaucoup de fermiers préfèrent la pêche à un an à celle à deux ans. C'est une question grave, et les deux opinions s'appuient d'assez fortes raisons. Voyons d'abord celles sur lesquelles se fonde l'usage légal et ancien de la pêche à deux ans.

La première année, il faut quarante à cinquante feuilles pour peser 500 grammes ; la seconde, trois ou quatre arrivent à ce poids et forment l'empoissonnage ; la troisième, la carpe pèse, en moyenne, 500 grammes dans la pêche à un an ; la quatrième, 750 grammes dans la pêche à deux ans. Ces poids sont ceux de carpes d'étangs médiocres ; dans les meilleurs, le produit est plus fort, mais conserve toujours à peu près le même rapport ; la carpe décuple donc la seconde année, quintuple la troisième et grossit seulement de moitié en sus la quatrième, ce qui semblerait donner beaucoup de désavantage à la pêche de deux ans. Mais comme, dans un étang qu'on pêche à deux ans, on met un nombre moitié en sus d'empoissonnage, il en résulte que, déduction faite de l'empoissonnage des deux pêches à un an, au moins double pour chaque année en poids et en prix de celui de la pêche à deux ans, cette dernière produirait à peu près autant de valeur en poisson que deux pêches à un an ; d'ailleurs on n'a à faire qu'une seule fois en deux ans les frais d'empoissonnage et de pêche. En outre, la première année, le poisson prend de la taille et du volume ; la seconde, il se met en chair et devient de meilleure qualité. De plus, la pêche à un an donne assez peu de brochets, tandis que celle à deux ans peut en fournir beaucoup. Enfin, au bout de deux ans de poisson, dans la plupart des étangs, la récolte d'avoine est meilleure.

Mais, d'un autre côté, le fermier a besoin tous les ans de son argent, et il peut y rentrer chaque année avec la pêche à un an. Le poisson est moins beau, mais il a de l'apparence, et, à la pièce, il se vend presque aussi bien. On recueille moins de brochets, mais le succès en est toujours chanceux et a souvent lieu aux dépens des autres poissons.

Enfin, pour dernière et plus forte raison, la pêche à un an donne une année d'avoine sur deux, tandis que celle à deux ans n'en donne qu'une sur trois ; et l'avoine dont on fait ainsi trois récoltes en six ans au lieu de deux, est le produit principal de l'étang. La vente en est prompte, facile, avantageuse, et la paille fournit à la ferme de la nourriture pour les bestiaux et de l'engrais : les raisons sont donc puissantes des deux parts. Nous nous garderons de décider d'une manière absolue cette question, qui peut et doit recevoir des solutions diverses dans des dispositions et des circonstances différentes ; l'essentiel est que chacun les sache bien apprécier. Ainsi, dans un sol argileux et maigre, le terrain se tasse pendant les deux années d'eau, tellement que le produit de la seconde année en poisson est faible, et que la récolte d'avoine, à la troisième année, est moins productive qu'à la seconde, parce que le sol, rendu plus compacte par le séjour de l'eau pendant deux ans, ne peut, malgré un bon labour et des hersages répétés, s'ameublir assez